



UNSA Territoriaux Eurométropole

Immeuble de la Bourse - 1, Place de Lattre de Tassigny - 67076 STRASBOURG Cedex

Poste 87029 - Tél. : 03 68 98 70 29 - Port. : 06 38 96 90 56

E-mail UNSA EMS : unsa.syndicat@strasbourg.eu

Site UNSA EMS : <http://unsacus.e-monsite.com/> Site UNSA UD 67 : <http://unsaterritoriaux67.e-monsite.com/>

INFOS DERNIÈRES

N° 1002 - 25 novembre 2020

Confinement allégé à partir du samedi 28 novembre 2020

Ainsi que nous le prévoyions, le **confinement** sera **prolongé**, au moins jusqu'au **14 décembre 2020**.

Voici les principales mesures annoncées par le Président de la République hier soir. **3 étapes** ont été **fixées**.

A partir du samedi 28 novembre 2020 :

- les déplacements pour pratiquer une activité physique individuelle ou de promenade seront autorisés dans un rayon de 20 km autour du domicile, pour une durée maximale de 3 heures.
- les activités extra-scolaires en extérieur seront de nouveau autorisées;
- les commerces dits «non essentiels» pourront à nouveau ouvrir, jusqu'à 21 heures au plus tard.

Les attestations de déplacement resteront en vigueur jusqu'au 14 décembre 2020 inclus.

L'attestation de déplacement dérogatoire sera adaptée.

A partir du 15 décembre 2020 :

- le confinement sera levé;
- un couvre-feu sera en vigueur sur l'ensemble du territoire entre 21 heures et 7 heures du matin, sauf les soirs des 24 décembre et 31 décembre;
- les activités extra-scolaires en salle seront de nouveau autorisées;
- les salles de théâtre, les cinémas et les musées pourront rouvrir.

A partir du 20 janvier 2021 :

- les salles de sport et les restaurants pourront rouvrir;
- le couvre-feu sera décalé.

La mise en œuvre des étapes du 15 décembre 2020 et du 20 janvier 2021 sera conditionnée à une évolution favorable de la situation sanitaire.

Réanimation pour covid-19 : stabilisation vers 75 %

Plus de 74 % des **lits de réanimation** disponibles étaient occupés par des patients atteints de covid-19 le **24 novembre 2020** au niveau de la région **Grand Est**.

Depuis quelques jours, ce chiffre est plus ou moins stable.

Au niveau du Bas-Rhin, le taux d'incidence au 21 novembre 2020 n'était «plus que» de 173,7 nouveaux cas pour 100 000 habitants.

Il restait toutefois sensiblement supérieur à la moyenne nationale, proche de la barre des 150 nouveaux cas.

Sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, le taux d'incidence était de 191,2 nouveaux cas.

Il restait également supérieur à la moyenne des taux d'incidence des 22 métropoles, légèrement inférieure à la barre des 150 nouveaux cas.

Plus que jamais, restez vigilant-e, surtout si vous devez travailler en présentiel !

Ventes à emporter Vente de boissons alcoolisées

La préfète du Bas-Rhin a décidé, en accord avec les maires concernés, d'**interdire**, à partir de **22 heures** et jusqu'à **6 heures** le lendemain :

- les activités de ventes à emporter,
- la vente de boissons alcoolisées et leur consommation sur la voie publique.

Ne sont pas concernées par ces interdictions les activités de « retrait en voiture » (drive) ainsi que les livraisons.

Les six communes concernées par cet arrêté sont : **Schiltigheim, Bischheim, Lingolsheim, Illkirch-Graffenstaden, Hœnheim et Ostwald**.

L'arrêté est en vigueur jusqu'au **1er décembre 2020 inclus**.